

Je me proposais de faire une motion pour exposer le député de Russell; l'absence d'un témoin m'en a seule empêché. Une autre marque de fraude est la liste alphabétique des noms des électeurs sur les livres de poll. M. Cauchon.—Vraie la longueur de cette motion, il est désirable de l'avoir imprimée dans les deux langues avant d'en venir à la discussion.

M. Fellowes.—Il est certaines avances qui manquent d'exactitude et qu'il importe de relever. Avant tout je regrette qu'on ne m'ait pas communiqué copie de la motion faite contre moi; j'aurais eu le temps de me préparer à y répondre partie par partie. Les assertions qu'elle avance ne sont fondées ni sur des faits, ni sur des preuves. Il est faux qu'on soit allé quêquer des votes à Troyes et à Albany; c'est absurde. Rien n'a été prouvé. Il est faux que l'affaire actuelle n'ait pas été conduite d'une manière plus impartiale et plus convenable à une chambre législative.

M. Brown.—Le discours du député de Russell contribue encore à faire de ce cas le plus extraordinaire qui soit jamais présenté. M. Fellowes accuse et dénature les motifs des bons membres qui ont commencé l'affaire; or rien de plus méchant et de moins vrai.

Ici M. B. récapitule les dépositions des témoins dans la contestation de l'élection de Russell qu'il prend dans les papiers de la Chambre.

En permettant plus longtemps au député actuel de rester dans cette enceinte, c'est se mettre sous les yeux un reproche vivant et continu.

Proc. Gen. Macdonald.—Si la doctrine émise par l'opposition devait prévaloir, il faudrait effacer toutes les lois que la Chambre a portées sur les élections. C'est créer un précédent par lequel dorénavant le siège de tout membre sera à la merci de la majorité. Cette conduite pourrait paraître bonne aux yeux des ardens et des simples; mais il est un principe sacré pour tous et surtout pour les législateurs, c'est d'obtenir la loi avant tout.

Quelques autres membres parlent ensuite. L'Hon. M. Cartier.—C'est grand dommage de voir l'opposition persévérer dans sa manie de voir les affaires d'élection autrement qu'avec les yeux de la loi. La motion du député de Greenville n'a rien à faire avec les questions de privilèges; les faits qu'elle avance ne sont que matière d'enquête; ce qui tombe sous la juridiction du Comité et non de la Chambre.

La division, étant prise sur la question, le résultat est come suit:

Pour.—MM. Adams, Allen, Bell, Biggar, Boasson, Brown, Burwell, John Cameron, Campbell Cauchon, Chapais, Christie, Clark, Connor, Dawson, Durois, Drummond, Dufresne, Ferguson, Foley, Gould, Gowan, Hartman, Hogan, Holmes, Howland, Langevin, Leclerc, Levesque, MacDonald, MacKenzie, MacLeod, Mattice, McCann, McDougall, McKellar, Mowat, Munro, Notman, Papeau, Patrick, Walker, Powell, Ross, Rymal, William Scott, Short, Sutor, Wallbridge, White et Wright.—48.

Contre.—Alley, Archambault, Baby, Benjamin, Buchanan, Burton, Carling, Caron, Cayley, Procureur-Général Cartier, Cimon, Coutlée, Desaulniers, Dionne, Duxin, Fettes, Fortier, Gaudet, Gauthier, Gill, Harwood, Heath, John, Laberge, Laporte, LeBoutillier, Lorange, Procureur-Général Macdonald, Meagher, Morin, Morrison, Oumet, Panet, Playfair, William P. Powell, Price, Roblin, Soliciteur-Général Rose, Richard W. Scott, Scitotte, Simard, Simpson, Sincennes, Sidney, Smith, Talbot, Tassé, Tett, Thibault et Turcotte.—49.

D. Connor propose de présenter une adresse à Son Excellence lui demandant d'instituer des procédures criminelles contre tous ceux qui ont trempé dans les fraudes de la dernière élection de Russell.—Adopté unanimement.

Et la Chambre s'ajourne à 11 h. après-midi.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Mercredi, 2 juin.

Lois des émigrants.

La motion pour la 3e lecture de ce bill est faite.

L'Hon. Col. Poirer.—Était absent hier, je ferai une légère addition au bill actuel.

Ici l'Hon. Conseil se repand en invectives contre la race nègre; il conclut en proposant une taxe de 5 chelins sur toute personne d'origine africaine et 3 chelins sur les enfants.

L'Hon. Patton, quoique secondant la motion désapprouve le langage violent de son bon ami.

L'Hon. Vankoughnet.—Cette motion est hors d'ordre et inconstitutionnelle parce qu'elle tend à nous investir d'un droit que nous ne pouvons avoir.

Après discussion, l'orateur déclare la motion inconstitutionnelle.

Le bill subit sa 3e lecture.

Seurs Grises de Montréal.

Ce bill sur motion de l'Hon. Tache subit sa seconde lecture et sera pris en considération mardi prochain par un comité de toute le Conseil.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Mercredi, 2 juin.

Contrat d'Hilaire Gérard.

M. Dorian propose une résolu pour avoir communication de la pondance relative au contrat d'Hilaire Gérard.

M. Laberge.—On a dit que le contrat de M. Gérard a été annulé par suite de son vote aux dernières élections générales.

L'Hon. Cartier.—Cet avis n'a jamais été prouvé; il est faux. Le contrat a été retiré par suite des changements fait par Gérard dans la route qui lui était assignée pour porter la maille.

Dommages du Canal de Beauharnois.

M. Oumet propose une adresse pour information touchant le règlement des réclamations élevées par suites des dommages causés par le canal sud.

Réunion du Parlement.

M. W. F. Powell propose une adresse demandant que la convocation des Chambres soit fixée au 15 janvier de chaque année.

Corruption dans les Elections.

M. Benjamin propose qu'il est expédient d'établir une enquête sévère pour savoir jusqu'où sont allés les fraudes, violences et corruptions aux dernières élections; et que le comité permanent des privilèges reçoive instruction de faire l'enquête; sans que pour cela le siège d'aucun membre ne soit mis en question.

M. J. S. MacDonald propose en amendement de retrancher les mots "sans que pour cela" etc.

M. Benjamin y consent.

Cet amendement est perdu: 19 pour, 71 contre.

M. Drummond ayant proposé l'amendement suivant qu'il doit être la partie qui affirme l'expérience de telle motion: "Et que le comité reçoive instruction de s'enquérir sur toutes les infractions à la loi des élections commises aux dernières élections générales: s'occupant d'abord de toutes les accusations portées par des pétitionnaires; puis, de toutes celles qui ont été rejetées par défaut de forme ou autre, avec pouvoir de requérir tous papiers individuels nécessaires à l'enquête en donnant avis préalable."

Cet amendement est adopté par 83, contre 5.

Et la Chambre s'ajourne à une heure après-midi jusqu'à vendredi.

Les lettres adressées à ce Bureau, non affranchies, seront strictement refusées à la Poste.

LA MINERVE.

Mardi matin, 8 juin 1858.

Chemin de fer Intercolonial.

Diverses correspondances, lettres et notes relatives au Chemin de fer Intercolonial viennent d'être publiées dans les journaux de la presse anglaise. En lisant ces documents, on assiste à l'histoire de ce projet jusqu'à la dernière date où il en fut question; on y voit l'attitude du Cabinet britannique, des colonies seules, et tout ce qu'il est encore possible de faire pour mener à bonne fin cette entreprise gigantesque.

Nous allons faire connaître brièvement l'état de la question, tel qu'il ressort de ces pièces officielles.

Il est peut-être inutile de revenir sur les négociations de 1852 au sujet du Chemin de fer Intercolonial: chacun se rappelle en effet la mission de M. Hinks en Angleterre, le refus inébranlable que lui opposa Sir John Packington et l'arrangement subséquent qu'il conclut avec des ingénieurs anglais et qui donna à cette Province la ligne actuelle du Grand-Tronc. A quelque chose le malheur fut bon. Laissant donc de côté ces démarches de 1852 et l'intervention active des Gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nous arrivons aux papiers officiels du Conseil Exécutif qui remontaient, en juillet dernier, aux mains de l'Hon. J. A. Macdonald la reprise des négociations avec la mère-patrie.

Il paraît certain aujourd'hui que le Ministère entra dans la pleine discussion du sujet aussitôt après l'ajournement de la session de 1857. Toujours est il que M. Macdonald parla pour l'Angleterre muni de pleins pouvoirs, non pas seulement pour renouer l'affaire, mais encore pour la conclure définitivement. Cette mission prit encore un caractère plus relevé par la présence du Gouverneur-Général Head qui appuya les démarches de M. Macdonald de toute son influence et de ses lumières. Peut-être faut-il attribuer à cette heureuse réunion de circonstances les succès partiels qu'obtint notre délégué auprès du Cabinet de St. James.

Non-seulement M. Labouchère écouta M. Macdonald, mais encore il admit la force de toutes les raisons qui lui furent données en faveur de ces grands travaux. Le Gouvernement impérial cependant n'ira pas plus loin. Il se retranche derrière la question de finances pour ne pas livrer la somme qui lui est demandée. Dès lors, la solution de cette importante question est presque donnée; car, la raison de finances est celle qui, avec l'Angleterre, devient la plus aisée à résoudre. Il ne s'agit plus pour les Provinces que de pousser l'affaire et savoir attendre.

La réunion de ces 3 Provinces de l'Amérique du Nord pour demander au Gouvernement impérial son concours dans une entreprise qui mettrait St. Jean et Halifax, aux portes de Montréal, n'est pas sans importance aux yeux de l'Angleterre. Du moment que le trésor sera allégé par la cessation de la guerre des Indes et remis des saignées que lui ont faites les campagnes de Crimée, il sera possible alors de faire faire le dernier pas à cette question si pleine de conséquences pour la grandeur et la prospérité commerciales de toute l'Amérique Anglaise.

Nous donnons peut-être à M. D'Arcy McGee plus d'importance qu'il a droit d'en avoir comme homme politique, en nous occupant de ses petits différends avec ses amis et de ses attaques contre ses ennemis. Mais important ou insignifiant, il n'en est pas moins aujourd'hui le représentant d'une partie de notre cité, et à ce titre, nous lui devons un peu plus d'attention qu'à d'autres.

Nous avons déjà dit un mot de la rupture qui vient de se faire publiquement entre M. McGee et ses anciens amis du *Catholic Citizen* de Toronto. M. Hayes, l'éditeur de ce journal, prétend que c'est dû à M. McGee et ses aveugles défenseurs de Montréal si M. Ogle Gowan a pu entrer en Chambre avec sa rosette d'orangiste. Un autre protestant libéral, M. Merrick, aurait été infailliblement élu à Leeds, s'il avait eu le support des catholiques du comté. Mais il était ministériel, et M. McGee et son organe à Montréal avaient jugé à propos de recommander le candidat du parti Brown qui n'avait aucune chance de succès contre M. Gowan, et ce dernier a été élu. C'est donc à cette intervention imprudente et sans connaissance de l'état exact des partis dans le comté qu'est dû le succès de l'orangiste Gowan, les catholiques ayant fait la folie de perdre leur influence en supportant, sur la recom-

mandation du représentant de Grifintown, un candidat sans popularité et cent fois plus fanatique que les orangistes eux-mêmes. M. Hayes protesta énergiquement contre cette conduite des catholiques de Leeds et déclara que pour lui en continuer avec la grande majorité des catholiques du Canada-Uni, il veut demeurer ministériel. Bien qu'il y ait des orangistes dans le ministère, il supportera le gouvernement tant qu'il n'y aura pas d'autres moyens d'éloigner du pouvoir un fanatique furibond comme George Brown. A M. McGee et à son organe le *True Witness* la responsabilité d'avoir induit leurs co-religionnaires du Canada à favoriser la cause de ce politique sans pudeur, de ce politique qui mettrait le feu aux quatre coins du pays, si cela devait lui assurer le pouvoir.

Le *Citizen* accense aussi M. McGee d'avoir sacrifié tôt ou tard tous ceux qui ont pu lui être utiles et lui faire du bien. C'est une manie qu'il attribue à quelque défaut d'organisation, puisque l'histoire de toute sa vie le fait connaître de cette façon. En Irlande, à Boston, à New-York, ici et ailleurs, ses amis et ses bienfaiteurs ont été les premiers sacrifiés à son ambition. M. Hayes en conclut qu'il ne devait pas s'attendre à une exception de ses liaisons et de sa popularité.

Après cela on peut comprendre que M. McGee avait raison de ne pas attendre une année de plus pour offrir sa candidature à la cité de Montréal: il connaissait mieux que tout autre l'inconstance de ses amitiés et l'incertitude de ses liaisons et de sa popularité.

A ce sujet, nos lecteurs ne liront pas sans plaisir l'admirable morceau de poésie de Mr. Alphonse Esquiro, et qu'à bien voulu nous passer un excellent ami du journal.

Les accents de poète sont toujours beaux quand ils sont vrais; ils le sont bien davantage quand ils viennent prendre naissance dans les touchantes et belles cérémonies du Catholicisme.

Le fils de Dieu s'est fait homme pour que l'homme devint Dieu. (SAINT PAUL.)

Hommage à la bravoure!

Nous reproduisons avec plaisir le morceau suivant de la *Patrie*, de samedi dernier. Nous nous joignons aux vœux et souhaits de notre confrère pour M. C. L. de Bellefeuille, qui en semble s'être réveillée cette fièvre de bravoure et de combats qui faisait de nos pères autant de héros que de soldats.

«Lundi dernier, la cavalerie de Montréal présentait en souvenir, à Charles Lefebvre de Bellefeuille, lieutenant au 100e régiment, un sabre magnifique avec une inscription adaptée à la circonstance.

Ce jeune monsieur avait jadis appartenu à ce corps de cavalerie et ses anciens compagnons d'armes ne voulaient pas se séparer de lui sans lui laisser un gage de leur estime et de leur considération.

«Parti du Canada, il y a environ deux ans, M. de Bellefeuille prit du service dans l'armée française (et ce comme simple soldat dans la Légion Etrangère); parvint par sa bonne conduite à se faire nommer sous-officier; alla en Crimée, et, après la prise de Sébastopol, se rendit avec son régiment en Afrique, où il forma partie de la glorieuse expédition contre les "Kabyles"; puis, après avoir eu l'honneur de recevoir la médaille anglaise et française, il revint au pays, il y a 6 à 7 mois. Ainsi, vous nous avez avec plaisir que Sa Gracieuse Majesté a bien voulu donner à ce brave officier une commission dans le nouveau régiment qu'on vient de lever.

«Quant à nous, nous formons les meilleurs souhaits pour l'heureuse réussite de notre jeune compatriote dans la glorieuse carrière qu'il vient d'embrancher de nouveau. Espérons qu'il nous reviendra couvert de gloire.

La Société de Bienveillance.

Le rapport annuel de cette société, nous l'annonçons avec plaisir, démontre qu'elle est dans un état très-florissant, en égard à la date encore récente de sa fondation. Comme on le sait, sa fondation ne date que du 1er juillet 1853; et déjà elle compte 125 membres qui ont donné à la société par leurs contributions la somme de \$4,243.80. Au 7 avril dernier, la société avait un capital de \$3,551.84 de placé à intérêt et elle n'avait aucune dette. Les affaires de la société sont administrées avec une telle économie que le montant des dépenses depuis le 1er juillet 1853 jusqu'au 7 avril dernier, n'a pas dépassé la somme de \$391.96; et cependant elle a répondu à tous les besoins, rempli toutes ses obligations et donné à ses membres tous les secours demandés, c'est-à-dire 30 sous par jour aux malades, et \$60 par année aux veuves des membres défunts.

La société de Bienveillance a été heureuse et n'a pas eu beaucoup de secours à donner pour la raison qu'elle n'admet comme membre que des hommes sobres, de bonne conduite morale, de bonne santé, et ne dépassant pas l'âge de 40 ans. Dans ces conditions, cette société doit inspirer la plus grande confiance, et on doit remarquer aussi qu'il n'y a pas une Compagnie d'assurance qui puisse offrir les mêmes avantages pour la même somme d'argent, vu qu'il n'y en a pas une qui soit administrée de même sans aucuns frais, et uniquement pour l'amour du bien et des bonnes œuvres.

Voici la liste des officiers élus pour l'année courante:—

Eucler B. Dufort, Président.

R. Bellemare, Vice-Président.

H. Paré, Trésorier.

J.-B. Sénécal, Assistant-Trésorier.

P. Mathieu, Secrétaire.

Jérôme Grenier, Surintendant.

Barreau de Montréal.

Lundi, le 7 du courant, ont été admis à la profession d'avocat, Mr. P. V. H. Bourgeois, porteur de diplôme du Collège Ste. Marie et Pierre Doutre.

Noyé.—Hier matin vers 11 heures, un jeune imprimeur du nom de Laverdure, voulant s'embarquer sur une chaloupe d'un des navires de notre Port a perdu l'équilibre et est tombé dans le fleuve où il s'est noyé. Il était occupé dernièrement dans l'imprimerie de MM. DeMontigny & Cie. A nos dernières informations on ne l'avait pas encore repêché.

Vol avec effraction.

Dimanche soir, les bureaux de notre confrère du "Commercial Advertiser" ont été forqués par un ou plusieurs voleurs. Le montant des valeurs monétaires enlevées est très-considérable. Rien n'a encore transpiré sur les misérables auteurs de cet acte de brigandage.

St. Jean-Baptiste.

Nous n'avons pas besoin de rappeler que le 24 juin se rapproche de nous de plus en plus. Ceux donc qui appartiennent à l'initiative des pompes de cette grande fête nationale doivent s'en occuper dès aujourd'hui. Il importe beaucoup que le peuple canadien célèbre dignement le seul jour où il dispose de quelques instants pour se réunir autour de l'autel de son Dieu et de sa nationalité.

LA FÊTE-DIEU.

Dimanche dernier la procession du T. S. Sacrement s'est vu avoir lieu à Montréal. Au moment où la multitude des fidèles accourus de toutes les parties de la ville allait se mettre en rang, congrégation par congrégation, corps par corps pour faire cortège à Dieu de nos autels, la pluie se mit à tomber par torrents. Il était près de 9 heures. Néanmoins, chacun a pu admirer la pompe avec laquelle était décoré le parcours de la Procession et la magnificence rare qui avait présidé à la construction de l'unique mais gracieux Reposoir élevé dans la grande porte de l'église de Bonsecours.

A ce sujet, nos lecteurs ne liront pas sans plaisir l'admirable morceau de poésie de Mr. Alphonse Esquiro, et qu'à bien voulu nous passer un excellent ami du journal.

Les accents de poète sont toujours beaux quand ils sont vrais; ils le sont bien davantage quand ils viennent prendre naissance dans les touchantes et belles cérémonies du Catholicisme.

Le fils de Dieu s'est fait homme pour que l'homme devint Dieu. (SAINT PAUL.)

Hommage à la bravoure!

Nous reproduisons avec plaisir le morceau suivant de la *Patrie*, de samedi dernier. Nous nous joignons aux vœux et souhaits de notre confrère pour M. C. L. de Bellefeuille, qui en semble s'être réveillée cette fièvre de bravoure et de combats qui faisait de nos pères autant de héros que de soldats.

«Lundi dernier, la cavalerie de Montréal présentait en souvenir, à Charles Lefebvre de Bellefeuille, lieutenant au 100e régiment, un sabre magnifique avec une inscription adaptée à la circonstance.

Ce jeune monsieur avait jadis appartenu à ce corps de cavalerie et ses anciens compagnons d'armes ne voulaient pas se séparer de lui sans lui laisser un gage de leur estime et de leur considération.

«Parti du Canada, il y a environ deux ans, M. de Bellefeuille prit du service dans l'armée française (et ce comme simple soldat dans la Légion Etrangère); parvint par sa bonne conduite à se faire nommer sous-officier; alla en Crimée, et, après la prise de Sébastopol, se rendit avec son régiment en Afrique, où il forma partie de la glorieuse expédition contre les "Kabyles"; puis, après avoir eu l'honneur de recevoir la médaille anglaise et française, il revint au pays, il y a 6 à 7 mois. Ainsi, vous nous avez avec plaisir que Sa Gracieuse Majesté a bien voulu donner à ce brave officier une commission dans le nouveau régiment qu'on vient de lever.

«Quant à nous, nous formons les meilleurs souhaits pour l'heureuse réussite de notre jeune compatriote dans la glorieuse carrière qu'il vient d'embrancher de nouveau. Espérons qu'il nous reviendra couvert de gloire.

La Société de Bienveillance.

Le rapport annuel de cette société, nous l'annonçons avec plaisir, démontre qu'elle est dans un état très-florissant, en égard à la date encore récente de sa fondation. Comme on le sait, sa fondation ne date que du 1er juillet 1853; et déjà elle compte 125 membres qui ont donné à la société par leurs contributions la somme de \$4,243.80. Au 7 avril dernier, la société avait un capital de \$3,551.84 de placé à intérêt et elle n'avait aucune dette. Les affaires de la société sont administrées avec une telle économie que le montant des dépenses depuis le 1er juillet 1853 jusqu'au 7 avril dernier, n'a pas dépassé la somme de \$391.96; et cependant elle a répondu à tous les besoins, rempli toutes ses obligations et donné à ses membres tous les secours demandés, c'est-à-dire 30 sous par jour aux malades, et \$60 par année aux veuves des membres défunts.

La société de Bienveillance a été heureuse et n'a pas eu beaucoup de secours à donner pour la raison qu'elle n'admet comme membre que des hommes sobres, de bonne conduite morale, de bonne santé, et ne dépassant pas l'âge de 40 ans. Dans ces conditions, cette société doit inspirer la plus grande confiance, et on doit remarquer aussi qu'il n'y a pas une Compagnie d'assurance qui puisse offrir les mêmes avantages pour la même somme d'argent, vu qu'il n'y en a pas une qui soit administrée de même sans aucuns frais, et uniquement pour l'amour du bien et des bonnes œuvres.

Voici la liste des officiers élus pour l'année courante:—

Eucler B. Dufort, Président.

R. Bellemare, Vice-Président.

H. Paré, Trésorier.

J.-B. Sénécal, Assistant-Trésorier.

P. Mathieu, Secrétaire.

Jérôme Grenier, Surintendant.

Barreau de Montréal.

Lundi, le 7 du courant, ont été admis à la profession d'avocat, Mr. P. V. H. Bourgeois, porteur de diplôme du Collège Ste. Marie et Pierre Doutre.

Noyé.—Hier matin vers 11 heures, un jeune imprimeur du nom de Laverdure, voulant s'embarquer sur une chaloupe d'un des navires de notre Port a perdu l'équilibre et est tombé dans le fleuve où il s'est noyé. Il était occupé dernièrement dans l'imprimerie de MM. DeMontigny & Cie. A nos dernières informations on ne l'avait pas encore repêché.

petite sœur, âgée de trois ou quatre ans, et la laisse entre ses mains. Bientôt elle la porta à sa bouche, et se mit à la mâcher. Des accidents graves ne tardèrent pas à se manifester. Les parents alarmés furent heureusement, après force questions, mis sur la trace de la maladie. Un médecin fut appelé, et des soins promptement administrés ont neutralisé l'effet du poison.

Un jeune homme habitant une belle maison dans le haut de la ville donnait, au moment de son mariage une grande fête. Le repas de noces était somptueux, dressé dans la salle à manger, sur le derrière de la maison, qu'une porte spécialement affectée au service fait communiquer avec une rue opposée à celle où se trouve l'entrée principale. Pendant que toute la société était réunie dans les salons, plusieurs voleurs se sont introduits dans la salle à manger; ils ont pris la nappe par les bords, et ramenant les bouts, ils ont fait un seul paquet de ce qui la couvrait. D'un seul coup de main tout a disparu, contenant, armoire, vaisselle, porcelaines, cristaux, vins, liqueurs, pâtis, gâteaux, potages, etc.

On juge de la surprise et du désappointement des convives! Mais ce qui n'est pas moins surprenant, c'est qu'on n'a que des soupçons très vagues; les recherches faites pour découvrir les coupables n'ont encore amené aucun résultat.—*Courrier de la Louisiane.*

La Neige en Suisse.

On lit dans la *Gazette Ticinoise* du 5 mai: «La neige tombée sur le Saint-Gothard est tellement abondante que le courrier est en retard de trois jours. Les lignes télégraphiques sont également interrompues.

La neige est tombée ces jours derniers en grande abondance dans les montagnes de la Suisse et de la Forêt-Noire, et la température printanière dont on jouissait dans ces hautes régions s'est subitement abaissée d'une manière très sensible.

Dans le canton d'Uri particulièrement, il est tombé cinq à six pieds de neige, plus qu'on n'en avait vu pendant tout l'hiver. Cette recrudescence de froid a eu pour résultat la destruction d'une innombrable quantité de hameçons qui menaçaient de devenir un fléau pour les arbres.

Peu dans les forêts.—Un incendie dévastateur a sévi la semaine dernière sur la ligne du chemin de fer de Richmond et Québec. Il s'étend sur une longueur de 4 milles, et les établissements des fermiers nouvellement construits sur la ligne ont couru les plus grands dangers principalement durant les vents violents qui ont régné depuis quelque temps. La gare de la station de Durham a pris feu; mais les flammes ont été maîtrisées à temps. Les dommages causés aux bois de construction seront considérables.

Pierre de taille.—L'*Ottawa Citizen* rapporte que l'on a découvert une abondante et riche carrière de pierre à sable dans le township de Templeton, à quelques milles d'Ottawa City, parlementaire adoptée à la construction de bâtiments privés et d'édifices publics. Cette pierre est d'une parfaite densité et exempte de taches ferrugineuses. Son apparence est si belle que le propriétaire crut d'abord avoir découvert une carrière de marbre et l'a fait annoncer ainsi dans les papiers publics.

Desordres à Kingston.—Depuis quelques temps, dit un journal de cette ville, une bande de vagabonds composée de jeunes gens et même d'enfants parcourent dans la nuit les rues de la partie nord de la ville en poussant d'affreuses vociférations, tirant des coups de pistolets et se livrant à de violentes démonstrations. Ce triste état de choses qui a donné lieu à plusieurs sanglantes collisions provient d'une rixe qui a eu lieu le jour de St. Patrick entre les protestants et les catholiques. Le maire a offert une récompense de \$200 pour l'arrestation des perturbateurs. Les personnes, ajoute le journal en question, qui figurent dans les querelles religieuses sont toujours celles qui n'ont pas de religion du tout.

Les Mormons.—Il paraît qu'un plan vient d'être adopté pour faire disparaître des Etats-Unis la secte maudite qui déshonore depuis longtemps l'humanité. Il s'agit, dit un journal américain, de faire émirer les Mormons dans l'île de l'Inde, située dans l'Océan Indien. Cette île, de 1400 milles de longueur, est deux fois plus considérable que les îles britanniques. Le climat est salubre et le sol fertile. Le gouvernement américain songe sérieusement, dit-on, à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour effectuer cette émigration dont le christianisme et la civilisation n'auront qu'à se louer.

Favorable perspective de la récolte au Wisconsin.—Jadis de mémoire d'homme, les récoltes n'ont présenté une plus belle apparence qu'actuellement dans l'état de Wisconsin. Les fermiers ont cette année semé, et avec raison, beaucoup plus de blé que ces années dernières et ils peuvent attendre de ce changement de culture les plus grands avantages surtout dans les comtés de Jefferson, Dodge et Dane. Les rapports des autres parties de l'Etat sont aussi rassurants.—(Watertown Democrat.)

Intemperance.

Nous reproduisons du *Courrier de la Louisiane*, les deux morts affreuses suivantes, dues à l'intemperance:—

Aux Intempérants.—Un Irlandais, du nom de James Dowling âgé de 40 ans, avait depuis plusieurs années contracté l'habitude de boire immédiatement du gin. Hier dans la journée, au fort de la chaleur, il en boit seize verres en moins d'une heure; il se dirige ensuite vers le nouveau bassin, tombe dans un bateau et meurt. Le coroner a tenu une enquête sur son corps et le verdict constate que la mort a été occasionnée par l'intemperance.

Thérèse Lowder, qui a été envoyée dernièrement à l'hôpital de Charité après avoir été affreusement battue par son mari, a succombé hier aux suites de ses blessures. Le docteur Berthelot a déclaré que la mort provient d'un coup violent sur la tempe gauche. Elle avait six ou huit autres contusions dont deux auraient peut-être été mortelles. L'enquête du coroner n'est pas terminée encore. Lowder est en prison, il a battu sa femme étant en état d'ivresse, ce qui aggrave sa culpabilité au lieu de l'atténuer.

Société St. Jean-Baptiste.—A une assemblée des membres de la Société St. Jean-Baptiste, de la cité d'Ottawa, tenue le 23 mai dernier, en la salle de l'ancien Collège, à l'issue des Vêpres, on procéda à l'élection des officiers pour l'année courante.

Les Messieurs suivants furent élus unanimement:—

Président: M. Pierre Dufort.

Premier Vice-Président: M. Isidore Champagne.

Deuxième Vice-Président: M. Pierre Chenette.

Secrétaire: M. Guillaume Demers.

Commissaires-Ordonnateurs: MM. Isaac Berichon, Joseph Beauchamp et Joseph Marion.

Comité de Régie: MM. Joseph Gauthier, Antoine Champagne, Charles Laporte, Jérémie Godin, J. Damase Robillard, Pierre Roque, Nazaire Germain et Augustin Roy.

Après quoi l'assemblée s'ajourne au treize juin prochain.

GUILLAUME DEMERS, Secrétaire.

—Lundi dernier, les amis du lieutenant Carrière, un jeune Canadien, qui a obtenu une commission dans le 100e régiment nouvellement formé, l'ont accompagné, à son départ d'Ottawa, jusqu'au quai du vapeur l'Euxine. La bande canadienne marchait en tête de la compagnie canadienne de Carabiniers, dont le lieutenant Carrière avait été l'un des officiers. Ce jeune monsieur était bien estimé par ses camarades, et la séparation a, nous dit-on, été pénible pour tous ceux que les rapports d'amitié et d'association avaient liés.

Quelle idée, aussi, pour un jeune Canadien ne s'enrôler dans le 100e régiment!—*Progrès.*

Heureuse repartie d'un enfant gourmand.—Un docteur, nommé Thomas, en traversant le salon de son maître pour se rendre à la classe, se voyait par là, posé sur une jatte, un très-bon chasselas. Groupé autour, superbe, et pour cette journée. C'était bien la peine pour lui de se défendre. N'importe, il s'en saisi; mais ayant souvenance d'avoir l'égale entendue.

Publier des bans d'alliance. Notre docteur d'aujourd'hui, veut suivre la même route. Elevé dans l'air la grappe de raisin: «Je proclame, dit-il, à quiconque m'écoute, la publication des bans. Entre cette grappe et ses dents: Si quelqu'un a des raisons d'opposition, qu'il le déclare et m'en dise la cause. Point de réponse: Alors, je ne puis m'empêcher d'aller faire le mariage. Vous, croyez bien que secoué en sa chose, il entre en classe, et se met à son banc. Mais, à l'aise destinée!

Le maître l'avait vu croquer son chasselas. Avant tout entendu: c'était bien la cas. De peur, il avait donc caché son poignard. De longues verges sous son bras. Puis déployant l'arme inhospitalière: «Messeurs, dit-il, je proclame les bans. Entre cette arête et le docteur. D'un coup de la plus forte grammaire: Si quelqu'un a des raisons d'opposition, qu'il le déclare et m'en dise la cause. Thomas, sans être un grand devin, a ce discours se remémorant soudain.

«A vous, Messieurs, pourquoi donc?—Ah! c'est que, comme vous le savez, j'ai fait les parties. Entre elles ne sont point d'accord. —C'est vrai, dit un maître et c'est vous. (Ici)

On lit dans la Correspondance Générale du *Courrier des Etats-Unis*:—

